

Rôles	Responsabilités
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Approuve les processus et procédures de PRP à l'échelle de l'organisation
Comité opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Développer et maintenir les processus et procédures de PRP à l'échelle de l'organisation
Responsable juridique et conformité	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer la vigie juridique en matière de PRP. Élaborer les exigences de conformité et aider les départements commerciaux à atteindre leurs objectifs en matière de Renseignements Personnels.
Départements d'affaires	<p><i>*Responsabilités communes à tous les départements d'affaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Obtenir les consentements des personnes concernées en lien avec les activités de collecte de RP dont ils sont responsables; Signaler les incidents de confidentialité au sein de leur département respectif à le Responsable de la protection des renseignements personnels; Supporter les déploiements en matière de PRP et veiller au respect des processus de PRP.
Directrice de la sécurité de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'adéquation des contrôles et des mesures de sécurité applicables aux RP; Supporter la réalisation des EFVP; Assurer la surveillance de 3ème ligne en matière de PRP
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Prendre les décisions et approuver les stratégies générales d'EXFO en matière de protection des Renseignements Personnels.
Directeur des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les formations et les campagnes de sensibilisation en matière de PRP; S'assurer que les Renseignements Personnels des employés sont traités sur la base des objectifs commerciaux légitimes et de la nécessité d'EXFO
Responsable TI	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnaliser la destruction et l'anonymisation, le cas échéant, des RP.
Responsable des achats	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre les responsabilités en matière de protection des Renseignements Personnels aux fournisseurs Améliorer le niveau de sensibilisation des fournisseurs à la protection des Renseignements Personnels Transmettre les exigences en matière de Renseignements Personnels à tout tiers ou fournisseur auquel il fait appel
Directeur du marketing	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de communication pour les formations et les campagnes de sensibilisation en matière de PRP à l'interne et à l'externe. Approuver toute déclaration de protection des données jointe aux communications telles que les courriels et les lettres. Répondre à toute demande de protection des données émanant de journalistes ou d'organes de presse tels que les journaux.

Rôles	Responsabilités
* Le responsable de protection des renseignements personnels est membre du Comité de Protection des Données et du Comité opérationnel	

8. Établissement de l'autorité de contrôle principale

EXFO identifie la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) comme son Autorité de Contrôle Principale (ACP), sous RGPD et la Commission d'accès à l'information (CAI) comme son Autorité de Contrôle Principale (ACP) sous la LPRP.

9. Réponse aux incidents de violation de Renseignements Personnels

Lorsque EXFO a connaissance d'une violation présumée ou réelle de Renseignements Personnels, le Comité de Protection des Données doit mener une enquête interne et prendre les mesures correctives appropriées en temps opportun, conformément à ses directives relatives aux violations de données. Lorsqu'il existe un risque pour les droits et libertés des Personnes Concernées, EXFO doit notifier les autorités de protection des données compétentes sans délai excessif et, si possible, dans les 72 heures.

10. Audit et responsabilité

Le Comité de Protection des Données est chargé de vérifier la manière dont les départements opérationnels mettent en œuvre cette politique.

Tout employé qui enfreint cette politique peut faire l'objet d'une action disciplinaire et l'employé peut également être soumis à des responsabilités civiles ou pénales si sa conduite viole les lois ou les règlements.

11. Conflits de lois

La présente politique vise à se conformer aux lois et règlements du lieu d'établissement et des pays dans lesquels EXFO exerce ses activités. En cas de conflit entre la présente politique et les lois et règlements applicables, ces derniers prévaudront.

12. Gestion des dossiers conservés sur la base de cette politique

(Veuillez-vous référer à la Politique de rétention et de destruction des données d'EXFO)

13. Gestion de la validité et du document

Le propriétaire de cette politique est le Comité de Protection des Données, lequel doit vérifier et, si nécessaire, mettre à jour cette politique.

14. Contact

Si vous avez des questions sur cette politique, veuillez contacter EXFO à l'une ou l'autre des coordonnées suivantes :

Comité de la protection des données

EXFO Solutions SAS
Z.A.C. Airlande – 2 rue Jacqueline Auriol
Saint Jacques de la Lande
CS 69 123 - 35 091 Rennes cedex 9
France
data.privacy@exfo.com

Responsable de la protection des renseignements personnels (Québec)

Philippe Morin
Président-directeur général
EXFO Inc.
400 avenue Godin
Québec, QC, G1M 2K2
Canada
data.privacy@exfo.com
1-800-663-3936

Approbation :

Nom : Philippe Morin**Titre** : Président-directeur général**Date** : 2023-09-20